

# Procès-Verbal du 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 du mois de mai à 19 heures 30, en application des articles L. 2121- 7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune du Mont-Saint-Adrien, présidé par Monsieur Jean-Philippe AMANS, Maire.

## **PRÉSENTS :**

Jean-Philippe AMANS	Lylian BELLAMY	Stéphane COIFFIER	Christophe BOURET
Réjane CARBONNET	Marie MOREAU	Patrick VINCENT	Luis FERNANDES
Dominique DANIEL	Claude FERET	Annie HUGER	

## **ABSENTS EXCUSÉS :**

Catherine GUERIN pouvoir à M. Jean-Philippe AMANS
Frédéric SOMBRET pouvoir à M. Stéphane COIFFIER
Olivier PAGE pouvoir à Mme Dominique DANIEL
René WALSKI pouvoir à M. Claude FERET

**Quorum : 8 Conseillers présents : 11 Nombres de votes : 15 Abstention : 0**

Mme Marie Moreau a été élue secrétaire de séance.

### **1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2023**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2023.

### **2) Défiscalisation de la contribution du Syndicat de la Piscine**

Le maire signale que le Conseil municipal avait les années précédentes délibéré favorablement pour la défiscalisation de la contribution communale au syndicat du Bassin de Natation de Savignies.

Chaque commune doit délibérer pour la fiscalisation ou la défiscalisation de cette contribution dans les 40 jours suivants le vote du budget du syndicat, conformément aux dispositions de l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour information la contribution de la commune s'élève à 9 846 € pour 2023.

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir la défiscalisation de cette contribution

pour 2023.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la défiscalisation de cette contribution.

### **3) Autorisation de présentation du programme de travaux eaux pluviales Rome 2023 au prochain conseil communautaire du 25 mai 2023**

M. Le Maire informe que pour donner suite aux dégâts constatés lors des orages du 21 juin 2021, le directeur de l'environnement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de l'époque, M. Plottu, avait, le 30/09/2021, fait un recensement des insuffisances de la gestion des eaux pluviales.

Un des problèmes majeurs soulevé à l'époque était l'accumulation au carrefour de la rue de Rome et de la Route de Savignies d'eaux de ruissellement provenant du bourg et des parcelles agricoles à l'amont des tennis.

Lors d'une nouvelle visite sur le site en présence de Mme Desjardins et de M. Lebert de la direction des eaux et déchets-service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de M. Grandsir Cédric, de l'UTD de Songeons, M. Bellamy et Amans ont alors discuté des aménagements possibles visant à améliorer cette situation.

Il en ressort une proposition de travaux que M. Le Maire présente au conseil municipal afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales de ce secteur, d'amont en aval :

- Ouverture d'une canalisation existante obturée avec le temps au niveau de sa sortie dans la plaine
- Elargissement des fossés existants sur 280ml avec création de redents
- Augmentation de la taille des avaloirs
- Traversées de voirie sous la route départementale à renforcer
- Création d'un fossé parallèlement à la route départementale sur 20m linéaires en direction de Savignies
- Enfin dans la partie terminale, création sur 25 mètres linéaires d'un fossé remplaçant la conduite actuelle afin de déverser les eaux pluviales dans les bois.
- Concernant la plantation de haies, des discussions sont également en cours avec les agriculteurs concernés.

Concernant le volet financier de ces opérations, une première proposition de travaux avait été chiffrée à 33991.83€ TTC, proposition qui depuis a été réactualisée à 36652.29€ pour tenir compte de l'augmentation des prix sur un an.

Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par la commune. 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Ces travaux pourront être intégrés au programme de travaux eaux pluviales 2023, pour cela ils devront être présentés lors du prochain conseil communautaire (25 mai 2023).

M. Le Maire demande donc aux conseillers d'autoriser cette présentation.

Après donc en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la présentation du dossier en conseil communautaire du 25 mai.

#### **4) Questions diverses**

- transmission des lettres n° 12 sur le PLUih

- Mme Huger présente la réunion sur le tri prévue sur la commune le vendredi 26 mai à 18H00, il s'agira de donner le journal du tri et une information sur le compostage des déchets. Une fiche de communication sur l'évènement a été établie et montrée aux conseillers.

- Mme Moreau demande pourquoi une haie de charmilles a été plantée au calvaire, M. Le Maire précise qu'elle permettra de masquer les barrières rangées pour dévier la circulation.

- Mme Huger évoque également le projet de la commission de fleurissement d'élaborer un jardin d'aromatiques. Elle souhaite qu'il soit fabriqué en palettes avec l'aide de quelques bricoleurs. Elle explique qu'un peu de travail de terrassement est nécessaire et propose de situer le projet à proximité de l'abri de bus, place du Vieux puits.

- Mme Moreau propose de planter une prairie fleurie sur le talus route de Saint Paul, après le stop en partant sur Beauvais.

La séance a été levée à 20H09

Le Maire, Jean-Philippe AMANS

La secrétaire, Mme MOREAU Marie